



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU SECS

Le 4 novembre prochain vous serez convoqué à une assemblée générale des membres du SECS. Deux points figureront alors à l'ordre du jour pour décision soit :

- ▶ Négociation locale :
 - Revendication du SECS
- ▶ Négociation nationale :
 - Création du SISP-N
(Alliance formelle de la CSQ avec la FIQ, le SPGQ, le SFPQ et l'APTS)

C'est donc un rendez-vous pour l'ensemble des membres du SECS.

- ♦ *Pour avoir droit de vote, vous devez avoir reçu votre carte de membre 2007-2008.*
- ♦ *Pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants ou en cas de doute, contacter le secrétariat du syndicat.*

SISP-NÉGOCIATION, C'EST QUOI ?

Le Secrétariat Intersyndical des Services Publics Négociation ou SISP-N est en fait l'aboutissement logique des alliances que nous avons formées au cours de la dernière ronde de négociation au sein du SISP (CSQ, SFPQ et SPGQ).

La création du SISP-Négociation, telle que nous le proposerons à l'assemblée générale du 4 novembre, serait le regroupement formel et officiel de cinq organisations syndicales qui

donneraient le mandat au SISP-N de les représenter pour négocier les sujets intersectoriels que sont les salaires, les droits parentaux, les disparités régionales et le régime de retraite.

Plus qu'un front commun

Beaucoup plus qu'un front commun traditionnel, les membres de la CSQ, de la FIQ, du SPGQ, du SFPQ et le l'APTS - environ 250 000 membres - seraient représentés par **une seule organisation**. Un protocole consacrerait la création de ce regroupement. Des règles précises concernant les prises de décisions, la mise en place d'une équipe de négociation propre au SISP-N, le cadre stratégique et la désignation du SISP-N comme agent négociateur constitueraient les fondements de cette organisation.

Pourquoi le SISP-N

Au cours de la dernière ronde de négociation force est de constater que les organisations syndicales étaient plutôt divisées. Cet état de fait donnait le beau jeu à l'employeur, ce qui l'a amené à décréter nos conditions de travail en décembre 2005.

Notre objectif est que le SISP-N, avec 250 000 membres de la fonction publique et parapublique, soit l'incontournable interlocuteur pour cette ronde de négociation. Nous voulons enlever l'argument au gouvernement à l'effet qu'il y a trop d'organisations pour s'entendre. Et comme nous oeuvrons tous dans les services publics, nous voulons bâtir cette négociation sur la promotion des services publics de qualité et sur les investissements à y consentir pour y arriver.

Comme la division des forces syndicales nous a conduits dans un mur en 2005, nous croyons fermement que l'union réelle de nos forces pourra faire bouger les choses et sera à notre avantage.

Le 4 novembre, en assemblée générale, la décision vous appartiendra.

Pascal Côté.

Session de préparation à la retraite

Encore cette année, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.) et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite.

Objectifs de la session

- 1) Connaître l'A.R.E.Q., ses services, son fonctionnement ;
- 2) Évaluer ses besoins financiers à la retraite ;
- 3) Passer en revue sa situation légale actuelle et à venir ;
- 4) Estimer la date la plus propice pour prendre sa retraite compte tenu des différents éléments qui doivent être pris en considération;
- 5) Connaître le régime d'assurance collective d'ASSUREQ et les protections RésAut ;
- 6) Sommes-nous préparés à prendre notre retraite ?

Qui peut y participer ?

- ↪ Les membres qui prendront leur retraite au cours de l'année qui suit la présente session.
- ↪ La conjointe ou le conjoint des membres concernés.

Les frais

Les montants encourus pour l'inscription de l'enseignante et son conjoint ou de l'enseignant et sa conjointe seront défrayés par le SECS.

Pour ce qui est des frais d'hébergement, le SECS remboursera un montant équivalent à la moitié du prix d'une chambre par enseignante ou enseignant et ce, sur présentation de la facture.

De plus, un montant additionnel de 50,00 \$ par enseignante ou enseignant vous sera remboursé pour défrayer une partie de vos frais de repas.

Date, lieu, durée et horaire

Pour atteindre les objectifs de la session, il est obligatoire d'être présente ou présent le vendredi soir ainsi que le samedi.

Vendredi soir, 21 novembre 2008: 18h à 22h15

Samedi, 22 novembre 2008 : 8h45 à 16h30.

À l'hôtel Gouverneur de Québec.

Inscription

Toute personne désireuse de s'inscrire à cette session doit absolument faire connaître son nom au bureau du syndicat (secrétariat). Le syndicat s'occupe de l'inscription auprès de l'AREQ et la réservation des chambres.

La période d'inscription se terminera le 4 novembre 2008.

Simon Bernier

Tâches officielles au 15 octobre

Conformément à 5-3.21.5.02, la direction remet à chaque enseignante ou enseignant, au plus tard le 15 octobre, une copie de sa tâche définitive. Vous devez vous assurer que cette tâche est conforme à la réalité des fonctions qui vous ont

été attribuées. Si vous désirez contester cette tâche, vous devez, conformément à 5-3.21.5.05 soumettre votre plainte par écrit (formulaire C-12 du Guide syndical) à la direction dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date de la remise de votre tâche définitive. La direction doit tenter de régler le problème dans les 5 jours ouvrables qui suivent.

Si vous jugez que la décision de la direction est inadéquate ou que cette décision ne vous est pas parvenue dans les délais prévus, vous pouvez soumettre par écrit (formulaire C-13 du Guide syndical), dans les 15 jours ouvrables suivant la date de remise de la tâche officielle, une plainte à la commission scolaire qui devra tenter de régler la plainte dans les 10 jours qui suivent.

À toute étape de ce processus, je vous invite à me faire parvenir une copie de votre plainte ainsi qu'à communiquer avec moi pour que je puisse assurer un suivi des démarches. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à m'appeler au bureau.

Christian Plante

Calendrier des paies pour 2008-2009

Période	Date	Période	Date
1	08-08-21	14	09-02-19
2	08-09-04	15	09-03-05
3	08-09-18	16	09-03-19
4	08-10-02	17	09-04-02
5	08-10-16	18	09-04-16
6	08-10-30	19	09-04-30
7	08-11-13	20	09-05-14
8	08-11-27	21	09-05-28
9	08-12-11	22	09-06-11
10	08-12-23	23	09-06-25
11	09-01-08	24	09-07-09
12	09-01-22	25	09-07-23
13	09-02-05	26	09-08-06

Assurance médicaments Participation obligatoire au régime

Puisque les enseignantes et enseignants ont accès à un régime privé, **vous ne pouvez vous inscrire au régime public d'assurance médicament.**

Il s'avère très important de prendre quelques minutes pour vous assurer que la protection dont vous bénéficiez est adéquate.

Si vous voulez en connaître davantage sur ce sujet, des brochures vous sont offertes gratuitement sur le site internet de la Régie à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca.

En cas de doute, n'hésitez pas à me contacter au bureau.

Simon Bernier

Assurance-salaire longue durée SSQ

**Vous atteignez l'âge de 53 ans (au RREGOP)
ou
vous êtes près de la retraite
(au RRE et au RRCE) ?**

Il est possible pour vous de ne plus adhérer à l'assurance-salaire longue durée. Ce désistement peut toutefois comporter un risque s'il est fait plus de deux ans avant votre admissibilité à la retraite ou si votre état de santé est précaire. Sur demande, le formulaire est disponible au Service des ressources humaines de la commission scolaire.

Pour information additionnelle, veuillez me rejoindre.

Simon Bernier.



MAUVAISES CONDITIONS ROUTIÈRES

En cas de tempête, si les cours ne sont pas suspendus dans l'établissement où vous travaillez et que vous décidez de ne pas vous rendre au travail, vous devez vous rappeler les points suivants :

- Il revient à l'employé de démontrer et préciser le cas de force majeure.
- Le motif de force majeure peut ne pas être accepté si les routes n'étaient pas réellement fermées à la circulation.

Au moment de remettre votre rapport d'absence, vous devrez donc démontrer que les routes étaient fermées. Une façon fiable de vérifier l'état des routes est d'utiliser le site internet du ministère des Transports du Québec

www.mtq.gouv.qc.ca

Il sera important de faire imprimer vos résultats.

RAPPEL

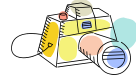
Vérification des antécédents judiciaires Demande de pardon

Nous invitons les enseignantes et enseignants qui ont été reconnus coupables d'actes criminels ou d'infractions de nature pénale d'une loi ou règlement de juridiction fédérale par le passé à faire parvenir une demande de pardon à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Toute l'information nécessaire aux conditions d'obtention du pardon, les étapes à suivre pour procéder, les formulaires à remplir ainsi que les frais encourus sont disponibles sur le site de la CNLC à l'adresse suivante :

www.npb-cncl.gc.ca/pardons/pardon_f.htm.

Christian Plante.



RECHERCHE DE PHOTOS **Pour l'outil de travail quotidien**

Si vous **avez des photos d'activités réalisées avec vos élèves**, nous aimerions en recevoir quelques-unes. Nous choisirons une photo pour la couverture de notre agenda.

Également, si vous connaissez des commerces qui ne sont pas représentés dans l'agenda, vous pouvez nous faire parvenir leurs coordonnées. Nous pourrions ainsi les solliciter.

Merci.

Pascal Côté.



Desjardins
Caisse d'économie
de l'Éducation

Montmagny, 8 octobre 2008

Votre Caisse d'économie de l'Éducation vous propose des placements concurrentiels \$\$\$

Profitez dès maintenant, et ce, jusqu'au 31 octobre 2008 **des taux compétitifs pour vos produits d'épargne pour les termes 22 et 44 mois.**

Simple et efficace vous n'avez qu'à **nous contacter par téléphone** et le tour est joué \$\$\$

La Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation, pour vous \$\$\$

Diane Ouellet
Conseillère en finances
Personnelles
418-248-2522